

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Etaient présents : MM. Dominique DHUMEAUX, Philippe BERGUES, Maxime BARILLEAU, Aurélien AUBERT, Yoann BEREL, Jean-Claude CHAMPION, Jean-Luc LOUEDEC, Mmes Christine BOUCHER, Emilie GERVAIS, Yolande GUÉRIN, Marion LE BLAY, Fanny MAUBOUSSIN, Jocelyne PAVY, Sidonie QUERVILLE

Etait absent excusé : M. Laurent NICOLLE

Monsieur Laurent NICOLLE a donné procuration à Monsieur Philippe BERGUES.

Date de convocation : 8 septembre 2022

Date de publication : 19 septembre 2022

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Secrétaire de séance : Sidonie QUERVILLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

////////////////////////////////////

Ordre du jour

Le maire rappelle l'ordre du jour de la séance et propose d'ajouter à l'ordre du jour, l'adhésion de la commune aux plateformes de téléservices Sarthe Légalité et Sarthe Marchés Publics. Le conseil municipal donne son accord.

Par ailleurs, il est demandé si le conseil souhaite ajouter d'autres points. Aucun autre point n'est ajouté à l'ordre du jour.

1. Décisions municipales dans le cadre des délégations consenties au maire
2. Projet de béguinage : cahier des charges du lieu
3. Délégation de pouvoir pour la signature d'actes notariés
4. Finances communales : adoption du référentiel M57
5. Révision du taux communal de la taxe d'aménagement
6. Reprise du commerce : point d'avancement du recrutement
7. Groupement de commandes voirie – communauté de communes du Val de Sarthe
8. Dispositif « cantine à 1€ » - demande de remboursement
9. Chauffage de l'école et augmentation du prix de l'énergie
10. Renouvellement de l'abonnement à PanneauPocket

11. Synthèse de la réunion avec le cabinet de conseil sur l'énergie Studeffi
12. Fondation du Patrimoine : proposition de concert à l'église
13. Adhésion aux plateformes de téléservices Sarthe Légalité et Sarthe Marchés Publics
14. Affaires diverses

////////////////////////////////////

Projet de béguinage : définition du cahier des charges (22.56)

Vu les échanges avec Rhis'Home,

Vu la réunion du groupe de travail qui s'est déroulée vendredi 9 septembre 2022 en présence de Béguinage & Compagnie,

Vu la synthèse de cette réunion,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de préciser les attentes et les besoins de la commune de Fercé-sur-Sarthe concernant la typologie du béguinage,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Etablit** le cahier des charges ci-dessous :
 - ⇒ Typologie du béguinage : 2 T1 bis (30m²) et 6 T2 de 45 m², salle commune de 50 m² avec coin cuisine et WC PMR, complétée d'un atelier bricolage-rangement de 10 m² et d'une chambre – salle de bain visiteurs de 17 m², le tout disposé en forme de U avec les maisonnettes de part et d'autre de la salle commune, relié par une coursive couverte. L'emprise au sol pourra couvrir les parcelles 1 à 6.
 - ⇒ Mixité du logement social avec tantième de parties communes intégrées dans les loyers individuels : circulaire du 6 septembre 2021 ouvrant les aides à la pierre aux projets d'habitats inclusifs, mixité Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Social (PLS) via l'article 20A de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, permettant que la totalité du béguinage soit couvert par une convention APL – Foyer intégrant les tantièmes de parties communes dans la superficie du loyer individuel.
- **Donne** toutes délégations à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

////////////////////////////////////

Délégation de pouvoir pour la signature d'actes notariés (22.57)

Vu la réalisation du lotissement Les Grands Jardins II,

Vu la mise en vente des 18 lots du lotissement Les Grands Jardins II,

Considérant que Monsieur le Maire puisse être ponctuellement absent,

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déléguer ses pouvoirs de signature, en cas d'indisponibilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à déléguer ses pouvoirs de signature pour tout document relatif à la vente des parcelles du lotissement Les Grands Jardins II

////////////////////////////////////

1000 Cafés : reprise du commerce

Sidonie QUERVILLE, élue référente pour l'action 1000 Cafés prend la parole.

Les entretiens de deux candidats se sont déroulés le jeudi 8 septembre, dans un premier temps avec une représentante de 1000 Cafés puis dans un second temps avec les élus, pour un seul des deux candidats.

Sidonie Querville présente l'expérience du candidat. Les élus sont intéressés par le profil du candidat.

////////////////////////////////////

Groupement de commande voirie – balayage – Communauté de Communes du Val de Sarthe (22.60)

Afin d'assurer le balayage mécanique des voiries communales, il est proposé de renouveler le groupement de commandes avec la communauté de communes du Val de Sarthe et les communes membres.

Le groupement de commandes est formalisé par une convention selon les dispositions principales suivantes :

- Objet : Balayage mécanique des voiries communales hors agglomération, en agglomération et du Patrimoine de la Communauté de communes.
- Coordonnateur du groupement de commandes : M. le Président de la Communauté de communes du Val de Sarthe.
- Membres du groupement de commandes : Communauté de communes du Val de Sarthe et communes membres
- Durée groupement de commandes : de la date de signature de la convention à la notification du marché.
- Prise en charge financière : Chaque maître d'ouvrage contractualise et rémunère l'entreprise pour les prestations qui le concernent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commandes ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la décision.
- **Désigne** Monsieur le Maire, représentant de la commune de Fercé-sur-Sarthe au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

////////////////////////////////////

Restauration scolaire - Dispositif cantine à 1 euro (22.61)

Le Maire rappelle que la commune a instauré depuis plusieurs années le dispositif « cantine à 1 euro » Avec la mise en place de la « cantine à 1 euro », l'objectif est de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire.

Une aide financière du Gouvernement est versée à condition qu'une tarification sociale des cantines à trois tranches minimums soit mise en place et que la tranche la plus basse n'excède pas 1€. Le nombre de repas servis doit ensuite être déclaré. L'aide de l'État s'élève quant à elle à 3 euros par repas facturé à la tranche la plus basse.

